**Réaction des associations de collectivités territoriales sur le projet de rapport de la France – Agenda 2030**

Les associations de collectivités territoriales félicitent le gouvernement français pour avoir souhaité soumettre dès juillet 2016 un premier rapport de mise en œuvre sur les ODD.

Elles ne sous-estiment pas les efforts à fournir pour mettre en place un travail commun entre organisations de cultures différentes – celles du développement durable et celles de la coopération et du développement et de la solidarité internationale –, chacune étant habituée à des méthodes de travail, de concertation, des interlocuteurs étatiques propres et différents.

En tant que représentantes de territoires, les associations de collectivités souhaitent rappeler leur position de toujours : les territoires sont les lieux de vies, lieux de mise en œuvre des politiques publiques et d’actions de tous les acteurs, territorialisés ou non.

L’idée de territorialiser les ODD nous est donc à la fois familière et nous paraît incontournable. Pour nous, les ODD constituent l’agenda universel de mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale tout au long de l’année 2015 (Sommet sur la réduction des risques à Sendaï, Financement du développement à Addis Abeba, Sommet sur le Développement durable à New York, Accord de Paris sur le climat). Il s’agit désormais de transformer en actions les objectifs fixés. Nous n’avons plus le temps de décevoir.

Les représentants des collectivités en France se réinterrogent aujourd’hui sur la démocratie locale, les manières de construire et de mettre en œuvre les politiques locales de manière participative ou simplement, d’intéresser les habitants à la chose publique. Les ODD font partie de la solution.

Les collectivités sont aujourd’hui reconnues par la communauté internationale comme étant en première ligne pour répondre aux préoccupations des citoyens, mettre en œuvre des solutions qui répondent aux grands défis de notre temps. Notre place dans l’agenda mondial semble désormais acquise : les Etats ne peuvent faire seuls.

Si nous avons conscience de notre responsabilité, nous savons que les collectivités non plus, ne peuvent agir seules.

L’agenda mondial qui appelle à « ne laisser personne de côté », la COP21 qui appelle à une analyse holistique des vulnérabilités d’un territoire pour une action d’ensemble, tout ce contexte a amené les collectivités territoriales françaises et leurs associations à innover dans leurs pratiques, à s’engager dans des dynamiques multi-acteurs, des « coalitions »…

Nous souhaitons citer à titre d’exemple les démarches suivantes :

* Notre organisation mondiale CGLU a commencé, depuis 2014 et en lien avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, ONU-Habitat et la Task Force globale des gouvernements locaux et régionaux pour l’agenda 2030, un travail de construction d’une boîte à outils pour la mise en œuvre des ODD dans les territoires – appelé processus de « localisation » ;
* L’Assemblée des Départements de France mène la démarche TERRINCLUS de recherche-action sur la coopération internationale dans le domaine de l’inclusion économique et sociale et son impact sur la mise en œuvre locale des ODD ;
* Cités Unies France accompagne les collectivités françaises dans les mutations de la coopération décentralisée et de son ancrage territorial ; ses publications comme « l’AICT face au changement climatique » ou encore « l’action sociale internationale des collectivités locales » capitalisent ces pratiques et appellent à plus de transversalité dans l’action publique ;
* Bien avant la COP21, les collectivités françaises ont commencé à prolonger à l’international des compétences développées localement, par exemple, en « exportant » les plans climats intégrés territoriaux par le biais de coopération décentralisée, et plus largement, des exercices de planifications  (Nord Pas de Calais – Minas Gerais ; Région Ile de France – PCTI de Dakar ; Région Limousin – Région du Plateau Central au Burkina Faso ; Ville de Paris – Johannesburg, etc.) ;
* Le département de la Gironde a été le premier à se saisir des ODD pour analyser sa politique territoriale de développement durable, dans un rapport en décembre 2015.

L’action extérieure des collectivités territoriale est comptabilisée dans l’APD bilatérale. Le plus grand nombre des collectivités françaises sont attachées à la cohérence de l’action française à l’étranger.

**Nous souhaitons ainsi que le bilan de l’action de la France en matière d’ODD inclue l’action de ses collectivités territoriales, par nature à mêmes d’agir au niveau local, ici, comme ailleurs dans le monde.**

*Paris, le 24 juin 2016*

*André Viola, pour l’Assemblée des Départements de France, représentant les collectivités françaises au bureau du CNDSI*

*Cités Unies France, représentant les collectivités françaises engagées dans l’action internationale*

*Jocelyne Bougeard, représentant l’Association Française du Conseil des Communes et Régions d’Europe au CNDSI*